



COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 05 FÉVRIER 2020

DÉLIBÉRATION N° 2020-41

RESSOURCES HUMAINES

**41 – Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint à la Directrice Générale Adjointe
Administration et Ressources**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le jeudi 30 janvier 2020, s'est réuni le mercredi 05 février 2020 à la salle des fêtes de BONNEUIL-EN-FRANCE, 11 Chemin de la Voirie - 95500 BONNEUIL-EN-FRANCE, sous la Présidence de Guy MESSAGER, Président du SIAH et Maire honoraire de la Commune de LOUVRES

L'an deux mille vingt, le cinq février à neuf heures,

Date de la convocation : Le jeudi 30 janvier 2020

Nombre de délégués titulaires en exercice : 70

Nombre de délégués suppléants en exercice : 70

Nombre de délégués formant le quorum minimum : 36

Président de séance : Guy MESSAGER - Président du Syndicat

Vice-Président(e)s présent(e)s : Didier GUEVEL, Vice-Président - Christine PASSENAUD, Vice-Présidente - Maurice MAQUIN, Vice-Président - Alain BOURGEOIS, Vice-Président - Gérard SAINTE BEUVE, Vice-Président - Anita MANDIGOU, Vice-Présidente - Gilles MENAT, Vice-Président - Jean-Luc HERKAT, Vice-Président - Marie-Claude CALAS, Vice-Présidente

Secrétaire de séance : David DUPUTEL - Délégué de la commune de SAINT-WITZ

44 présent(e)s

Dont 43 présent(e)s avec droit de vote formant le quorum

CARPF :

Joël DELCAMBRE et Tony FIDAN (Commune d'ARNOUVILLE), Jean-Luc HERKAT (Commune de BONNEUIL-EN-FRANCE), Marie-Claude CALAS (Commune de BOUQUEVAL), Jean-Noël BELLIER et Marcel BOYER (Commune d'ÉCOUEN), Roland PY (Commune de FONTENAY-EN-PARISIS), Jean-Michel DUBOIS et Olivier BOISSY (Commune de GONESSE), Anita MANDIGOU et Claudine FLESSATI (Commune de GOUSSAINVILLE), Robert DESACHY et Francis COLOMIES (Commune de LE MESNIL-AUBRY), Didier GUEVEL et Marcel HINIEU (Commune de LE PLESSIS-GASSOT), Gérard SAINTE BEUVE et Patrice GEBAUER (Commune de LE THILLAY), Guy MESSAGER et Alain CLAUDE (Commune de LOUVRES), Bernard VERMEULEN et Patrick LEPEUVE (Commune de ROISSY-EN-FRANCE), Richard ZADROS et David DUPUTEL (Commune de SAINT-WITZ), Alain GOLETTA et Lionel LECUYER (Commune de VÉMARS), Christine PASSENAUD et Cathy CAUCHIE (Commune de VILLERON), Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

C3PF :

Jean-Claude LAINÉ et Gilles MENAT (Commune de BAILLET-EN-FRANCE), Stéphane BECQUET (Commune de MAREIL-EN-FRANCE), Geneviève BENARD-RAISIN et Catherine ROY (Commune de MONTSOULT)

CAPV :

Claude ROUYER (Commune d'ATTAINVILLE), Gilles BELLOIN et Joëlle POTIER (Commune de BOUFFÉMONT), Paul-Édouard BOUQUIN (Commune de DOMONT), Alain BOURGEOIS et Jean-Robert POLLET (Commune d'ÉZANVILLE), Jean-Pierre LECHAPTOIS et Sylvain MAURAY (Commune de MOISSELLES), Jean-Yves THIN (Commune de PISCOP), Roger GAGNE (Commune de SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT)

Formant la majorité des membres en exercice.

Et 1 présent sans droit de vote

CAPV :

Louis LE PIERRE (Commune d'ÉZANVILLE)

1 absent et représenté

CARPF :

Léon ÉDART (Commune de VILLIERS-LE-BEL) a donné pouvoir à Maurice MAQUIN (Commune de VILLIERS-LE-BEL)

RESSOURCES HUMAINES

41 – Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint à la Directrice Générale Adjointe Administration et Ressources

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'évolution territoriale et notamment des conséquences de la loi NOTRe, le Syndicat mixte des vallées du Croult et du Petit Rosne (SIAH) a été amené à consacrer l'exercice de la compétence GÉMAPI dans ses statuts et à développer la compétence gestion des eaux pluviales urbaines, de collecte des eaux usées, d'assainissement non collectif.

C'est ainsi que le SIAH a pu, grâce au partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France, prendre la compétence collecte des eaux pluviales et des eaux usées de 19 communes au 1^{er} janvier 2019. Au 1^{er} janvier 2020, le SIAH exercera la compétence collecte des eaux usées et des eaux pluviales sur trois communes de GONESSE, GARGES-LES-GONESSE et GOUSSAINVILLE.

La volonté d'atteindre les résultats de bon potentiel écologique passe nécessairement par un accroissement fort du rythme de projets visant notamment à rétablir une qualité satisfaisante des rivières : extension de la station de dépollution des eaux usées à BONNEUIL-EN-FRANCE, renouvellements des réseaux communaux et intercommunaux d'eaux usées, mises en conformité des branchements du point de vue du caractère séparatif de l'assainissement, renaturations de rivière notamment.

Ces enjeux, actés lors des orientations budgétaires de ces dernières années, se traduisent nécessairement par un renforcement significatif de l'équipe administrative du SIAH à court et moyen terme, et dans un tout premier temps, de l'encadrement.

Il est donc proposé de créer, dans ces perspectives immédiates, un poste d'attaché territorial sur le poste de responsable du service administration et ressources, adjoint (e) à la Directrice Générale Adjointe Administration et Ressources.

Les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131.

CECI EXPOSÉ

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu le rapport de Gilles MENAT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-683 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34,

Vu le décret n° 2016-1798 du 20 décembre 2016 modifiant le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

Vu le tableau des effectifs du Syndicat Mixte du Croult et du Petit Rosne,

Considérant la nécessité de créer un poste d'attaché territorial, pour occuper le poste de Responsable du service administration et ressources,

RESSOURCES HUMAINES

41 – Création d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint à la Directrice Générale Adjointe Administration et Ressources

LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :

- 1- Crée un poste d'attaché territorial, à temps complet, pour exercer les fonctions de responsable du service administration et ressources,
- 2- Prend acte que les crédits sont prévus au budget eaux pluviales GÉMAPI, chapitre 012, articles 64111 et 64131,
- 3- Et autorise le Président à signer tous les actes relatifs à cette création d'emploi.

BONNEUIL-EN-FRANCE, le mercredi 05 février 2020

Guy MESSAGER,

Signé

Président du Syndicat,
Maire honoraire de LOUVRES.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 17/02/2020
Affichée le : 21/02/2020
Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

